



CHARTRE ÉTHIQUE ET DE BIENTRAITANCE

Préambule

L'École Prizma est un lieu d'enseignement artistique, de création et de transmission. À ce titre, elle s'engage à offrir à l'ensemble de ses élèves, adhérents, parents, enseignants, personnels et bénévoles un cadre fondé sur le respect, la bienveillance, la sécurité et la dignité de chacun.

La présente charte éthique complète le règlement intérieur. Elle n'a pas vocation à se substituer aux règles disciplinaires mais à poser un cadre de valeurs partagées, garantissant un climat de confiance et de bienveillance, en particulier à l'égard des élèves mineurs.

Article 1 – Principes fondamentaux

L'École Prizma repose sur les principes suivants :

- respect de la dignité et de l'intégrité physique et morale de chaque personne ;
- égalité de traitement et refus de toute discrimination ;
- respect mutuel entre élèves, familles, enseignants, personnels et bénévoles ;
- neutralité politique, philosophique et religieuse ;
- protection des personnes les plus vulnérables, notamment les mineurs.

Article 2 – Engagements de l'établissement

L'École Prizma s'engage à :

- prévenir toute forme de violence, de harcèlement moral ou sexuel, d'intimidation ou d'abus d'autorité ;
- assurer un encadrement pédagogique et éducatif respectueux et sécurisé ;
- veiller à la formation et à la sensibilisation de ses équipes aux enjeux éthiques et à la protection des mineurs ;
- traiter avec sérieux, impartialité et confidentialité toute situation signalée ;
- prendre les mesures nécessaires pour protéger les personnes concernées.

Article 3 – Engagements des enseignants, personnels et bénévoles

Les enseignants, personnels administratifs et bénévoles s'engagent à :

- adopter une attitude professionnelle, respectueuse et exemplaire en toutes circonstances ;
- exercer leur autorité pédagogique avec bienveillance et proportionnalité ;
- s'interdire tout comportement, propos ou attitude pouvant porter atteinte à la dignité, à l'intégrité ou à la sécurité des élèves ;
- respecter les limites de la relation pédagogique, en particulier avec les élèves mineurs ;
- signaler à la Direction ou aux professeurs référents, toute situation préoccupante ou susceptible de mettre un élève en difficulté.

Article 4 – Engagements des élèves et des familles

Les élèves et leurs représentants légaux s'engagent à :

- respecter les règles de fonctionnement de l'établissement et les personnes qui y évoluent ;
- adopter un comportement respectueux envers les autres élèves et les adultes ;
- contribuer à un climat serein et propice aux apprentissages ;
- signaler toute situation de mal-être, de violence ou de harcèlement portée à leur connaissance.

Article 5 – Protection des mineurs

L'École Prizma accorde une attention particulière à la protection des élèves mineurs.

À ce titre :

- toute situation pouvant porter atteinte à leur sécurité, leur intégrité ou leur développement est prise en compte avec la plus grande vigilance ;
- les échanges pédagogiques doivent rester strictement professionnels et adaptés à l'âge des élèves ;
- les représentants légaux sont associés dès lors que l'intérêt de l'enfant le permet.

Article 6 – Signalement et prévention

Toute personne (élève, parent, personnel, bénévole) peut signaler à la Direction ou aux professeurs référents un comportement ou une situation contraire aux principes de la présente charte.


Ces signalements sont traités dans le respect de la confidentialité et sans crainte de représailles pour les personnes agissant de bonne foi.

Article 7 – Portée de la charte

La présente charte éthique s'applique à l'ensemble des activités organisées par l'École Prizma, dans ses locaux comme à l'extérieur.

Elle est annexée au règlement intérieur et portée à la connaissance de tous les adhérents.

Fait à Boulogne-Billancourt,
Pour l'École Prizma
M. Pascal Birrié, Directeur
Le 24/02/2026



École PRIZMA de Boulogne-Billancourt
22 rue de la Belle-Feuille
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 46 03 96 73
E-mail : contact@ecoledartprizma.fr